

La Maison de santé Marie Galène définit une politique de développement durable et énergétique qui sont détaillées au sein de la présente Charte. **Le développement durable nécessite de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.** Il est donc naturel d'agir collectivement pour l'avenir.

La Maison de santé Marie Galène s'engage à ...



1. Contribuer à réduire les émissions de CO2 au niveau des transports : en sensibilisant les salariés et en promouvant le co-voiturage, les transports en commun et non-polluants (vélo, marche à pied,..) et en réduisant les déplacements de notre flotte de véhicules (télé médecine...)



2. Acheter des produits et matériaux en respect de l'environnement :

En privilégiant les achats éco-responsables, les entreprises locales, les produits « bio » et les conditionnements adaptés, en choisissant des produits peu toxiques pour l'environnement, ...

3. Réduire et valoriser ses déchets :

-En évitant les gaspillages (pôle d'impression, enveloppes recyclées, ...)

-En recyclant les déchets d'emballage alimentaires,



-En utilisant les filières de recyclage existantes pour les déchets électroménagers et gros équipements, les clichés radiographiques argentiques, ...

-En utilisant une filière de rachat/valorisation des cartons et du papier,

-En récupérant les pièces détachées pour des réparations ultérieures de matériel,

-En améliorant le tri des déchets afin de réduire les volumes.

4. Maîtriser sa consommation d'énergie :



-En améliorant l'isolation lors des rénovations du bâtiment,

-En maintenant et développant des espaces verts extérieurs entretenus (jardin thérapeutique),

-En utilisant des ampoules et appareils électriques basse consommation,

5. Favoriser la qualité de vie de travail :

-En formant et en sensibilisant les professionnels et les visiteurs sur le développement durable,

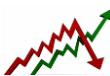


-En formant les équipes sur les bonnes pratiques professionnelles (la Bienveillance...)

-En contribuant à l'éducation santé sur la nutrition et la prévention des addictions, sur la prévention des infections,

-En contribuant au bien être des salariés par l'accès facilité à des activités d'éducation physique (cours de renforcement musculaire) et à l'accès aux espaces verts (jardin thérapeutique, tables de jardin pour les repas des salariés...)

6. Définir et suivre les indicateurs en matière de développement durable :



-Suivi annuel du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

-Suivi des consommations énergétiques annuel (électricité, gaz)

-Suivi des déchets sortants (DASRI, DEEE, piles, huiles alimentaires, néons, ampoules fluo-compactes, disques dur, ...)

Rémy Bironneau